



Agence Construction Chartres

Pôle Construction Centre
32 Rue Jean Rostand
28300 MAINVILLIERS
Tél. : 02.37.88.18.50
Fax : 02.37.88.18.59
E-mail : construction.chartres@socotec.com

COMMUNE DE BONNELLES

22 Rue de la Libération
78830 BONNELLES

- ▶ **Contrôle Technique**
- ▶ **Rapport Initial de Contrôle Technique**

BONNELLES EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE

- ▶ Date : 04/12/2019
- ▶ Dossier Socotec n° : 1907163V0000017
- ▶ Référence du rapport : 163V0/19/1739

*Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions.
Pour tout complément d'information, votre interlocuteur Socotec est à votre disposition.*

- ▶ Responsable d'affaire : LAURENT VAN HINTE

5.8.1.2.
[5.8.1].

▶ Ce rapport comporte 23 pages.	
▶ Nombre d'exemplaire	1
▶ Copies :	CABINET D'ARCHITECTURE FIRON (agence@architecture-firon.com) 47 bis Boulevard MICHELET 78250 HARDRICOURT

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT.....	3
2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	4
3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS.....	5
4. DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS.....	9
1 DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS	9
2 RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS.....	9
3 COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS ..	9
4 SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS	9
5. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT	11
1 DONNEES DE BASE - FONDATIONS.....	11
2 OSSATURE	11
3 CLOS ET COUVERT.....	12
4 ELEMENTS D'EQUIPEMENTS	12
6. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION	14
1 SECURITE HORS INCENDIE	14
2 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DONNEES DE BASE- CONSTRUCTION- AMENAGEMENTS.....	14
3 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DESENFUMAGE	16
4 INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE.....	17
5 INSTALLATIONS ELECTRIQUES.....	17
6 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: MOYENS DE SECOURS	17
7. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES.....	20
1 ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SITUES DANS UN CADRE BATI EXISTANT ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC EXISTANTES ..	20
8. REDACTEURS DU RAPPORT	23

1. OBJET DU RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique N° 1907163V0000017, que SOCOTEC doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés ci-après.

La colonne Avis est subdivisée en trois sous-colonnes dont les abréviations sont les suivantes:

F: Avis Favorable

S: Avis Suspendu

D: Avis Défavorable

SO: Sans Objet

HM: Hors Mission

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables. (Mission LP)

mission relative à la solidité des existants. (Mission LE)

mission relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH. (Mission SEI)

mission relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées. (Mission HAND)

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat.
- les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation.
- les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées.

Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

MAÎTRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE BONNELLES
22 Rue de la Libération
78830 BONNELLES

MAÎTRE D'OEUVRE

CABINET D'ARCHITECTURE FIRON
47 bis Boulevard MICHELET
78250 HARDRICOURT

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Le projet porte sur le réaménagement d'un bâtiment R+1 existant en maison médicale.
Cet établissement, classé vis à vis de la sécurité incendie en 5ième catégorie, occupera les deux niveaux, le R+1 sera rendu accessible PMR à l'aide d'un élévateur de personnes.
Le réaménagement entraîne de modifications et reprises de structure, ainsi que la création d'un espace devant l'entrée.
Les abords sont existants non modifiés. Il en va de même pour l'escalier intérieur.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Date du dépôt de la demande : 01/07/2019
- Référence : 78088719C00008

3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Référence des documents	Date du document
BOMM_PRO_1-01 - Plan de situation, Cadastre et Plans Masse - Etat existant Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_10-01 - Photographies extérieures.pdf	
BOMM_PRO_10-02 - Photographies intérieures.pdf	
BOMM_PRO_2-01 - Plan de masse et plan VRD - Etat projet+ Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_3-01 - Plans des niveaux R0 et R+1 - Etats existant et Projet Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_3-02 - Plans des Niveaux R0 et R+1 - Etat Démolition Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_3-03 - Plans de toitures - Etats existant et Projet Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_4-01 - Plan du Niveau R0 - Revêtements de sols et Faux-Plafonds Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_4-02 - Plan du Niveau R+1 - Revêtements de sols et Faux plafonds R0 Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_5-01 - EI+@vations - Etat existant Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_5-02 - EI+@vations - Etat Projet Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_6-01 - Coupes et Détails - Etats existant et Projet Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_7-00 - Cahier de nomenclature des menuiseries extérieures Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_7-01 - Nomenclature des menuiseries extérieures Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_8-00 - Cahier de nomenclature des menuiseries intérieures Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_8-01 - Nomenclature des menuiseries intérieures Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_9-00 - Cahier de nomenclature des serrureries Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_9-01 - Nomenclature des serrureries Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_A0 - Liste des pieces Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_A1 - Acte d'engagement Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_A2 - CCAP Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_A3 - Règlement de consultation Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_A4 - Certificat de visite Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_A5 - Planning général TCE Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_B1 - Liste des lots Ind 0.pdf	
BOMM_PRO_B2 - LOT 00 - PRESCRIPTIONS COMMUNES.pdf	
BOMM_PRO_B2 - LOT 01 - MACONNERIE - BARDAGES - SERRURERIE - COUVERTURE.pdf	
BOMM_PRO_B2 - LOT 02 - MENUISERIES EXTERIEURES.pdf	
BOMM_PRO_B2 - LOT 03 - CLOISONS - DOUBLAGES - ISOLATION.pdf	
BOMM_PRO_B2 - LOT 04 - MENUISERIES INTERIEURES.pdf	
BOMM_PRO_B2 - LOT 05 - ELECTRICITE - CHAUFFAGE.pdf	
BOMM_PRO_B2 - LOT 06 - PLOMBERIE - VENTILATION.pdf	
BOMM_PRO_B2 - LOT 07 - CARRELAGES - FAIENCES.pdf	
BOMM_PRO_B2 - LOT 08 - SOLS SOUPLES - PEINTURES.pdf	
BOMM_PRO_B2 - LOT 09 - ELEVATEUR.pdf	

Désignation - Référence des documents	Date du document
<p>BOMM_PRO_C1 - DPC_01 Dossier pièces écrites Ind 0.pdf BOMM_PRO_C1 - DPC_02 Dossier pièces graphiques Ind 0.pdf BOMM_PRO_C1 - DPC_03 Dossier spécifique Accessibilité Ind 0.pdf BOMM_PRO_C1 - DPC_04 Dossier spécifique Sécurité Incendie Ind 0.pdf BOMM_PRO_C2 - Attendus DPC.pdf BOMM_PRO_CV01- Niveaux R0 et R+1 - Plans de Ventilation Ind 0.pdf BOMM_PRO_D3 - Attestation RT EX Ind 0.pdf BOMM_PRO_E1 - Diagnostic amiante Ind 0.pdf BOMM_PRO_EL01- Niveaux R0 et R+1 - Plans d'électricité Ind 0.pdf BOMM_PRO_PB01- Niveaux R0 et R+1 - Plans de Plomberie Sanitaires Ind 0.pdf BOMM_PRO_1-01 - Plan de situation, Cadastre et Plans Masse - Etat existant Ind 0.pdf BOMM_PRO_10-01 - Photographies extérieures.pdf BOMM_PRO_10-02 - Photographies intérieures.pdf BOMM_PRO_2-01 - Plan de masse et plan VRD - Etat projet+ Ind 0.pdf BOMM_PRO_3-01 - Plans des niveaux R0 et R+1 - Etats existant et Projet Ind 0.pdf BOMM_PRO_3-02 - Plans des Niveaux R0 et R+1 - Etat Démolition Ind 0.pdf BOMM_PRO_3-03 - Plans de toitures - Etats existant et Projet Ind 0.pdf BOMM_PRO_4-01 - Plan du Niveau R0 - Revêtements de sols et Faux-Plafonds Ind 0.pdf BOMM_PRO_4-02 - Plan du Niveau R+1 - Revêtements de sols et Faux plafonds R0 Ind 0.pdf BOMM_PRO_5-01 - El+@vations - Etat existant Ind 0.pdf BOMM_PRO_5-02 - El+@vations - Etat Projet Ind 0.pdf BOMM_PRO_6-01 - Coupes et Détails - Etats existant et Projet Ind 0.pdf BOMM_PRO_7-00 - Cahier de nomenclature des menuiseries extérieures Ind 0.pdf BOMM_PRO_7-01 - Nomenclature des menuiseries extérieures Ind 0.pdf BOMM_PRO_8-00 - Cahier de nomenclature des menuiseries intérieures Ind 0.pdf BOMM_PRO_8-01 - Nomenclature des menuiseries intérieures Ind 0.pdf BOMM_PRO_9-00 - Cahier de nomenclature des serrureries Ind 0.pdf BOMM_PRO_9-01 - Nomenclature des serrureries Ind 0.pdf BOMM_PRO_A0 - Liste des pieces Ind 0.pdf BOMM_PRO_A1 - Acte d'engagement Ind 0.pdf BOMM_PRO_A2 - CCAP Ind 0.pdf BOMM_PRO_A3 - Règlement de consultation Ind 0.pdf BOMM_PRO_A4 - Certificat de visite Ind 0.pdf BOMM_PRO_A5 - Planning général TCE Ind 0.pdf BOMM_PRO_B1 - Liste des lots Ind 0.pdf BOMM_PRO_B2 - LOT 00 - PRESCRIPTIONS COMMUNES.pdf BOMM_PRO_B2 - LOT 01 - MACONNERIE - BARDAGES -</p>	

Désignation - Référence des documents	Date du document
<p>SERRURERIE - COUVERTURE.pdf BOMM_PRO_B2 - LOT 02 - MENUISERIES EXTERIEURES.pdf BOMM_PRO_B2 - LOT 03 - CLOISONS - DOUBLAGES - ISOLATION.pdf BOMM_PRO_B2 - LOT 04 - MENUISERIES INTERIEURES.pdf BOMM_PRO_B2 - LOT 05 - ELECTRICITE - CHAUFFAGE.pdf BOMM_PRO_B2 - LOT 06 - PLOMBERIE - VENTILATION.pdf BOMM_PRO_B2 - LOT 07 - CARRELAGES - FAIENCES.pdf BOMM_PRO_B2 - LOT 08 - SOLS SOUPLES - PEINTURES.pdf BOMM_PRO_B2 - LOT 09 - ELEVATEUR.pdf BOMM_PRO_C1 - DPC_01 Dossier pièces écrites Ind 0.pdf BOMM_PRO_C1 - DPC_02 Dossier pièces graphiques Ind 0.pdf BOMM_PRO_C1 - DPC_03 Dossier spécifique Accessibilité Ind 0.pdf BOMM_PRO_C1 - DPC_04 Dossier spécifique Sécurité Incendie Ind 0.pdf BOMM_PRO_C2 - Attendus DPC.pdf BOMM_PRO_CV01- Niveaux R0 et R+1 - Plans de Ventilation Ind 0.pdf BOMM_PRO_D3 - Attestation RT EX Ind 0.pdf BOMM_PRO_E1 - Diagnostic amiante Ind 0.pdf BOMM_PRO_EL01- Niveaux R0 et R+1 - Plans d'électricité Ind 0.pdf BOMM_PRO_PB01- Niveaux R0 et R+1 - Plans de Plomberie Sanitaires Ind 0.pdf</p>	

**4. DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES
EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX
NEUFS**

4. DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1 DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS					
1.1 EXISTENCE DE DOCUMENTS DEFINISSANT DE MANIERE PRECISE CE PROGRAMME	F				
2 RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS					
2.1 EXISTENCE DE DOCUMENTS DEFINISSANT LES EXISTANTS	F				
2.1.1 Investigations prévues pour reconnaître les existants	F			Le CCTP stipule que chaque entrepreneur est réputé avoir effectué la reconnaissance précise de l'état et des principes constructifs des existants lui permettant de connaître en particulier : - La nature des matériaux constituant les existants - La nature et la constitution des structures porteuses.	
2.2 INFLUENCE DES EXISTANTS SUR LA CONSTRUCTION	F				
3 COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS					
3.1 ADEQUATION DES DONNEES RELATIVES AUX EXISTANTS VIS-A-VIS DU PROJET	F				
4 SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS					
4.1 RESISTANCE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS	F			Il est toutefois rappelé que les modifications dans les transferts de charges que vont entraîner les travaux envisagés conduiront inévitablement à des manifestations mineures: fissurations, déformations d' huisseries ou autres.	

5. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

5. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1 DONNEES DE BASE - FONDATIONS					
1.1 DALLAGES					
1.1.1 Conditions d'exploitation	F			<p>Les enjeux inhérents au dallage sont minorés du fait de sa petite surface (localisation : plateforme entrée bâtiment et élévateur PMR).</p> <p>Toutefois, le site semble, au vu de la carte géologique, se situer à la limite entre la formation des sables de Fontainebleau et une couche d'alluvions modernes de faible portance.</p> <p>L'entreprise devra investiguer ce point et prévoir une couche de forme adéquate. Si l'éventualité de tassements différentiels est mise en évidence, il conviendra de les évaluer et les soumettre au Maître d'ouvrage.</p>	1
1.1.2 Exigences d'utilisation	F				
1.1.3 Cohérence du dossier de conception avec les conclusions du rapport de sol		S			
1.1.4 Conception du dallage	F				
2 OSSATURE					
2.1 STRUCTURE VERTICALE					
2.1.1 Poteaux					
2.1.1.1 Nature ou technique	F			Le projet prévoit la pose de poteaux métalliques de portiques venant en refort au droit des percements des murs porteurs existants.	
2.1.1.2 Cheminement des efforts horizontaux et verticaux, reports de charges	F				
2.1.2 Murs en maçonnerie porteuse					
2.1.2.1 Autres dispositions relatives à la solidité	F			Les murs porteurs faisant l'objet de percements sont prévus renforcés par des portiques métalliques.	
2.2 STRUCTURE HORIZONTALE					
2.2.1 Poutres et nervures					
2.2.1.1 Nature ou type	F			Il est prévu de renforcer la structure au droit des percements de murs porteurs existant par des profilés métallique en IPE.	
2.3 ESCALIERS				Sans objet. Existant non modifié.	

5. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
3 CLOS ET COUVERT					
3.1 LE CLOS					
3.1.1 Menuiseries extérieures		S		Il semble y avoir un incohérence entre certaines stipulations du lot menuiseries extérieures et le projet (ce lot fait état de chambres, d'un ERP de type J, de compas limiteurs d'ouverture dans les chambres, de baies d'accès pompier en façade ...).	2
3.1.1.1 Nature	F				
3.1.1.2 Protection contre la corrosion	F				
3.1.1.3 Conformité du classement des menuiseries avec les exigences du site	F				
3.1.1.4 Nature et type de montage des portes extérieures	F				
3.1.1.5 Fixations sur le gros-oeuvre	F				
3.1.1.6 Type(s) de vitrage prévu(s)	F				
3.2 COUVERT : TECHNIQUE COUVERTURE	F			Le lot couverture porte sur la réalisation d'un auvent d'entrée.	
4 ELEMENTS D'EQUIPEMENTS					
4.1 CLOISONS (DISTRIBUTION DOUBLAGE)					
4.1.1 Nature ou technique	F				
4.1.2 Elancement	F				
4.1.3 Compatibilité avec la destination des locaux	F				
4.1.4 Précautions en pied de cloison dans les pièces humides	F				
4.2 REVETEMENTS DE SOLS					
4.2.1 Revêtements de sol durs scellés				Sans objet.	
4.2.2 Sols durs collés	F			Carrelage collé sur chape de 3 cm. Il est bien entendu qu'aucune couche isolante n'est disposée sous la chape (ce qui aurait pour effet de devoir augmenter son épaisseur). L'épaisseur prévue correspond au strict minimum admis, il convient donc de s'assurer qu'elle sera obtenue en tout point. Enfin, ce type de conception est réservée aux locaux classés P2 ou P3, ce qui est le cas pour le présent projet.	
4.2.3 Revêtements de sol souples collés	F			Revêtement souple sur chape de 5 cm.	

6. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

6. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1 SECURITE HORS INCENDIE					
1.1 GARDE-CORPS - FENETRES BASSES - RAMPES D'ESCALIER					
1.1.1 Hauteur de protection	F				
1.1.2 Dimensions des vides des garde-corps	F				
2 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DONNEES DE BASE- CONSTRUCTION- AMENAGEMENTS					
2.1 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE 5EME CATEGORIE					
2.1.1 CLASSEMENT - ADAPTATION DES REGLES					
2.1.1.1 Classement de l'établissement dans le permis de construire, en ERP 5ème catégorie	F			La commission de sécurité, dans son avis rendu le 23 août 2019, a classé l'ERP en 5ième catégorie.	
2.1.1.2 Classement de l'établissement en 5ème catégorie, à partir des critères d'assujettissement	F			L'ERP relève du type W, pour lequel l'effectif du public maximal pour un classement en 5ième catégorie s'élève à 100 personnes à l'étage et 200 au total. Ces seuils sont, par destination compte tenu de la configuration des locaux, nettement loin d'être atteints.	
2.1.1.3 Choix des principes d'évacuation ou de mise à l'abri des handicapés	F			L'évacuation des personnes à mobilité réduite ne pose pas de problème au rez-de-chaussée (possibilité d'évacuation avec l'aide du personnel compte tenu de la faible dénivellation avec l'extérieur). A l'étage, qui est aux PMR grâce au monte personnes, il est prévu d'utiliser le palier d'escalier pour créer une zone de mise à l'abri des personnes handicapées en vue d'une évacuation différée via l'escalier. Pour cela, l'escalier est cloisonné CF 1 h.	
2.1.1.4 Etablissement "ERP" nouveau, aménagé dans un existant	F				
2.1.1.5 Prescriptions de la Commission de Sécurité	F				
2.1.1.6 Conformité aux normes - Essais de laboratoire	F				
2.1.2 ACCES DES SECOURS					
2.1.2.1 Conditions d'accès des secours, depuis l'extérieur	F				
2.1.2.2 Dispositions spécifiques d'accès correspondant à l'existence d'un dernier niveau à plus de 8 m du niveau d'accès des				Sans objet.	

6. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
secours					
2.1.3 ISOLEMENT DES TIERS (AUTRES QU'UN PARC DE STATIONNEMENT)					
2.1.3.1 Isolement par rapport à des tiers contigus				Sans objet.	
2.1.3.2 Isolement par rapport à des tiers en vis-à-vis				Sans objet.	
2.1.3.3 Isolement de l'établissement par rapport aux façades non aveugles de tiers, dominant sa couverture				Sans objet.	
2.1.4 ISOLEMENT PAR RAPPORT AU PARC DE STATIONNEMENT				Sans objet.	
2.1.5 STRUCTURES					
2.1.5.1 Etablissements sans locaux à sommeil	F			L'ERP ne comporte pas de locaux à sommeil, la plancher bas de son niveau le plus haut est à moins de 8 m du niveau d'accès. Il n'est donc redevable d'aucune exigence en termes de stabilité au feu.	
2.1.5.2 Etablissements avec locaux à sommeil				Sans objet.	
2.1.5.3 Patios, puits de lumière				Sans objet.	
2.1.6 DISTRIBUTION INTERIEURE					
2.1.6.1 Cas des bâtiments sans locaux à sommeil	F			L'ERP ne comporte pas de locaux à sommeil, la plancher bas de son niveau le plus haut est à moins de 8 m du niveau d'accès. Sa distribution intérieure n'est donc redevable d'aucune exigence en termes de résistance au feu (ex. cloisons, portes de locaux à risque courant, porte d'escalier ...).	
2.1.6.2 Etablissement avec locaux réservés au sommeil, à simple rez-de-chaussée				Sans objet.	
2.1.6.3 Etablissement avec locaux réservés au sommeil, autre qu'à simple rez-de-chaussée				Sans objet.	
2.1.6.4 Recoupement des circulations encloisonnées (établissement avec locaux réservés au sommeil)				Sans objet.	
2.1.6.5 Enfouissement maximal				Sans objet.	
2.1.7 LOCAUX PRESENTANT DES RISQUES PARTICULIERS					
2.1.7.1 Liste des locaux à risques				Sans objet. Pas de locaux à risque particulier répondant à la nomenclature de l'article PE 9.	
2.1.8 DEGAGEMENTS					
2.1.8.1 Portes					
♦ Dispositif de manoeuvre des portes destinées à	F				

6. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
l'évacuation du public <ul style="list-style-type: none"> ♦ Dispositif de manoeuvre de l'intérieur, des portes verrouillées ♦ Caractéristiques des blocs-portes ♦ Sens d'ouverture des portes sur l'extérieur des locaux recevant plus de 50 personnes 	F			Le rez-de-chaussée comporte 3 sorties existantes conservées dont les portes ouvrent vers l'extérieur.	
2.1.8.2 Répartition des dégagements	F				
2.1.8.3 Nombre et largeur des dégagements empruntés par le public et le personnel ne possédant pas ses propres dégagements <ul style="list-style-type: none"> ♦ Lieux admettant de 1 à 19 personnes 	F			Pour mémoire : l'étage ne comporte qu'un seul dégagement comptant pour 0,90 m (escalier). SOn effectif est de ce fait limité à 19 personnes (public + personnel).	
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Lieux admettant de 20 à 50 personnes ♦ Lieux admettant de 51 à 100 personnes 	F				
2.1.8.4 Dispositions vis-à-vis de la protection ou de la non protection des escaliers <ul style="list-style-type: none"> ♦ Cas des bâtiments dont le plancher bas du niveau le plus haut est inférieur à 8 mètres ♦ Protection des escaliers des bâtiments dont le plancher bas du niveau le plus haut est supérieur à 8 mètres 	F				
2.1.9 CONDUITS ET GAINES				Aucune disposition n'est requise en ce qui concerne la protection de l'escalier. Sans objet.	
2.1.9.1 Conduits et gaines reliant plusieurs niveaux	F				
2.1.10 AMENAGEMENTS INTERIEURS				Sans objet.	
2.1.10.1 Justification du respect des exigences visant les revêtements dans leurs conditions réelles d'emploi	F				
2.1.10.2 Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux emploi du bois	F				
2.1.10.3 Plafonds des dégagements non protégés et des locaux, plafonds suspendus, emploi du bois	F				
2.1.11 ASCENSEUR(S)					
3 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DESENFUMAGE					
3.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE 5EME CATEGORIE					

6. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
3.1.1 Désenfumage naturel de salle de plus de 100 m ² située en sous-sol				Sans objet.	
3.1.2 Désenfumage naturel de salle de plus de 300 m ²				Sans objet.	
3.1.3 Désenfumage naturel des escaliers protégés ou des établissements comportant des locaux à sommeil	F			L'escalier étant encloué, il est prévu désenfumé (exutoire de 1 m ² en partie haute).	
4 INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE					
4.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC					
4.1.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE 5ème CATEGORIE					
4.1.1.1 Généralités	F			La production de chaleur se fait à l'aide de convecteurs électriques.	
4.1.1.2 Installation d'appareils à combustion de puissance utile supérieure à 70kW				Sans objet.	
4.1.1.3 Installation d'appareils à combustion de puissance comprise entre 30 et 70 kW				Sans objet.	
4.1.1.4 Traitement d'air et ventilation				Sans objet.	
4.1.1.5 Installations de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC)	F			VMC pour les sanitaires. Usage de conduits métalliques spiralés.	
5 INSTALLATIONS ELECTRIQUES					
5.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE 5EME CATEGORIE					
5.1.1 Conformité des installations aux normes les concernant	F				
5.1.2 Canalisations	F				
5.1.3 Eclairage de sécurité d'évacuation	F			Eclairage d'évacuation prévu dans la notice de sécurité.	
6 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: MOYENS DE SECOURS					
6.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE 5EME CATEGORIE					
6.1.1 ALARME, ALERTE, CONSIGNES					
6.1.1.1 Alarme	F				
6.1.1.2 Détection automatique d'incendie (établissement avec locaux réservés au sommeil)				Sans objet.	
6.1.1.3 Alerte				Pour mémoire.	

6. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
6.1.1.4 Consignes, plans, affichages				Pour mémoire.	

7. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

7. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1 ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SITUES DANS UN CADRE BATI EXISTANT ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC EXISTANTES					
1.1 GENERALITES	F			S'agissant d'un ERP aménagé dans un cadre bâti existant, celui-ci relève de l'arrêté du 8 décembre 2014.	
1.2 CHEMINEMENTS EXTERIEURS				Sans objet. Cheminements extérieurs existants non modifiés par les travaux.	
1.3 PLACES DE STATIONNEMENT				Sans objet. Dispositions existantes non modifiées par les travaux.	
1.4 ACCES AU(X) BATIMENTS(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC					
1.4.1 Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	F				
1.4.2 Entrée principale facilement repérable	F				
1.4.3 Espace de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour devant l'entrée principale	F				
1.4.4 Dispositifs d'accès au bâtiment	F				
1.4.5 Système de communication et dispositif de commande manuelle				Sans objet.	
1.4.6 Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public	F				
1.5 CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES					
1.5.1 Largeur >= 1,20m	F				
1.5.2 Dévers <= 3%	F				
1.5.3 Pentés				Sans objet.	
1.5.4 Caractéristiques des paliers de repos				Sans objet.	
1.5.5 Seuils et ressauts	F				
1.5.6 Espaces de manoeuvre de porte	F				
1.5.7 Espaces d'usage	F				
1.5.8 Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	F				

7. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.5.9 Trous en sol : Diamètre ou largeur <= 2 cm				Sans objet.	
1.5.10 Cheminement libre de tout obstacle	F				
1.5.11 Protection si rupture de niveau >= 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement				Sans objet.	
1.5.12 Protection en cas d'ouvrages si rupture de niveau >= 0,25 m à moins de 0,90 m du cheminement				Sans objet.	
1.5.13 Protection des espaces sous escaliers				Sans objet.	
1.5.14 Marches isolées				Sans objet.	
1.6 CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES					
1.6.1 Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement				Sans objet. L'escalier intérieur existant non modifié n'est pas considéré comme utilisable par les personnes handicapées du fait d'une hauteur excessive de ses marches. Une demande de dérogation a été déposée dans ce sens. Le caractère définitif du bénéfice de cette demande ne pourra être considéré comme acquis qu'à réception de l'acceptation du service instructeur.	
1.6.2 Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite possible sans dérogation	F			Il est prévu d'équiper l'établissement d'un élévateur PMR desservant le rez-de-chaussée et l'étage.	
1.7 REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS	F				
1.8 PORTES, PORTIQUES ET SAS					
1.8.1 Espace de manoeuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier	F			Le sas d'entrée, dans le sens de sa longueur, inclut bien l'espace de manoeuvre de 2,20 m (en tirant).	
1.8.2 Largeur des portes principales et des portiques	F				
1.8.3 Poignées des portes	F				
1.8.4 Effort pour ouvrir une porte <= 50 N	F				
1.8.5 Portes vitrées repérables	F				
1.8.6 Portes à ouverture automatique	F				
1.9 DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE				Sans objet.	
1.10 SANITAIRES					
1.10.1 1 lavabo accessible par groupe de lavabos	F				
1.10.2 Espaces de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour	F				
1.10.3 Aménagements intérieurs des cabinets	F				

7. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.10.4 Lavabos accessibles	F				
1.11 ECLAIRAGE	F				
1.12 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS				Sans objet.	
1.13 ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX A SOMMEIL				Sans objet.	
1.14 CABINES ET ESPACES A USAGE INDIVIDUEL				Sans objet.	

8. REDACTEURS DU RAPPORT

Les avis mentionnés dans les différents chapitres de ce rapport ont été établis par :

Intervenants	Signatures
LAURENT VAN HINTE Ingénieur chargé de l'affaire	
Thierry BLANCHARD Electricité	

